

Paris 13 Janvier 1902

Monsieur et cher collègue

Je suis l'interprète des membres du conseil d'administration de la Société Franco-japonaise en vous adressant les sincères condoléances pour la perte douloureuse que vous venez d'éprouver, avec les regrets de ceux d'entre eux qui, prévenus trop tardivement, n'ont pu se trouver auprès de vous à l'heure des funérailles.

Veillez agréer

Monsieur et cher collègue

l'expression de mes sentiments de vive sympathie

et bien dévoués

Félix Régamey

Monsieur T. Hayashi 65 rue de la Victoire Paris